

Sommaire

Introduction

Le Barreau du Haut-Canada, Aide juridique Ontario et Pro Bono Law Ontario visent tous trois à améliorer l'accès à la justice pour les Ontariens et les Ontariennes. Ces organismes ont déjà mis en place de nombreux programmes et services pour fournir de l'assistance juridique aux résidents à revenu faible ou moyen qui ont des besoins juridiques civils. Ces services sont très utilisés. Jusqu'à récemment, il n'existait pas de données empiriques sur la façon dont ces services étaient reçus, ni sur les lacunes existant dans les services offerts, ni sur la possibilité de mieux utiliser les ressources en place.

Les trois organismes ont convenu en 2008 de mener ensemble une recherche pour identifier et quantifier pour la première fois les besoins juridiques civils des Ontariens et Ontariennes à revenu faible ou moyen. Ce type de recherche n'a jamais été entrepris à l'échelle provinciale en Ontario. L'étendue de ce projet a exigé la coopération des organismes concernés par le système juridique civil de l'Ontario. Le projet établit un partenariat actif et efficace entre le Barreau, Aide juridique Ontario et Pro Bono Law Ontario. Il profite également de l'appui de la Fondation du droit de l'Ontario.

La recherche comportait trois phases : un sondage téléphonique quantitatif pour évaluer les besoins juridiques civils des Ontariens à revenu faible ou moyen, des groupes de discussion, auxquels participaient des prestataires de services sociaux et juridiques de première ligne, pour identifier les lacunes et les possibilités de collaboration, et un exercice de cartographie visant à démontrer la disponibilité et l'éventail des services existants. Les deux premières phases, terminées en 2010, ont culminé avec la publication du rapport *À l'écoute de l'Ontario*, portant sur la demande de services juridiques civils chez les Ontariens à revenu faible ou moyen. Le présent document est la troisième et dernière phase du projet de recherche.

Le but général de la présente phase du projet était de recueillir des données sur le marché des services juridiques civils en Ontario qui soient utiles non seulement aux partenaires du projet, mais aussi au gouvernement, aux universités, aux organisations sociales et juridiques de première ligne et au public. Nous croyons que ce projet démontre précisément comment et où les quelque 20 203 avocats en pratique privée en 2009 et les quelque 3 695

parajuristes offrant des services juridiques en 2011 travaillent dans toute la province. Nous espérons que le lecteur pourra utiliser nos données, nos rapports et autres ressources en ligne dans ses propres travaux de recherche et d'élaboration de politiques.

Le rapport de cartographie

La Géographie des services juridiques civils en Ontario est le fruit du travail d'Albert Yoon et de Jamie Baxter. M. Yoon est professeur adjoint à la faculté de droit de l'Université de Toronto et M. Baxter est chercheur invité, également à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Ils ont produit un ensemble complet de cartes illustrant le marché des services juridiques en Ontario, et offrent des renseignements utiles pour déterminer quelle autre structure pourrait s'appliquer au marché pour mieux servir les Ontariens à revenu faible ou moyen qui ont des besoins juridiques civils.

Le rapport de cartographie examine l'influence de l'âge et du revenu de la population générale sur la demande de services juridiques civils. Le rapport analyse également comment l'accès à la justice est influencé par le nombre d'avocats et de parajuristes dans chaque région, leur âge, leur nombre d'années en pratique et le domaine du droit qu'ils ont choisi.

Le professeur Yoon et M. Baxter ont basé leur rapport sur trois sources de données. Les données sur la population générale sont tirées du recensement de 2006 de Statistique Canada. L'information sur les avocats provient du Barreau et d'Aide juridique Ontario, et le Barreau a fourni les données démographiques sur les parajuristes. Les sources comprennent un ensemble de données sur tous les avocats en pratique privée ayant été admis au barreau de l'Ontario après octobre 2009 et tous les parajuristes ayant obtenu leur permis pour fournir des services juridiques en Ontario après février 2011. Aide juridique Ontario a fourni la troisième source de données. Cela comprend le financement accordé dans le cadre du Programme de certificats d'AJO aux fins des services juridiques subventionnés et la situation géographique de tous les avocats ayant été rémunérés au moyen de tels certificats, et ce, jusqu'en mars 2010.

Chaque carte contenue dans ce rapport est basée sur les divisions de recensement utilisées par Statistique Canada en 2006. Ces divisions sont nommées à l'annexe B. Les données sont reportées par catégories de quintiles, qui représentent des cinquièmes, de valeur égale, du nombre d'observations des variables données (p. ex., la population, l'âge ou le revenu).

Qu'avons-nous appris du projet de cartographie?

Les partenaires du projet ont des mandats distincts et jouent des rôles très différents dans le système juridique de l'Ontario. Néanmoins, nos intérêts se chevauchent dans ce projet à cause de l'accent mis sur le recueil de données empiriques. Chacun de nous peut examiner les données selon sa propre perspective et s'en servir pour remplir ses mandats et améliorer ses processus d'élaboration de politiques et de mise en œuvre de programmes.

Le présent rapport nous a donné l'occasion de répondre à des questions clés sur le marché des services juridiques civils en Ontario, et d'en poser. Plusieurs de nos questions sur la distribution et l'âge des avocats ont trouvé réponse, et nos hypothèses ont été confirmées. Nous pouvons utiliser cette information pour évaluer les politiques et les programmes actuellement en place. Nous pouvons structurer un processus d'évaluation qui peut être relié aux données.

Mais surtout, ce rapport contient quelques surprises. Nous pouvons utiliser cette information pour formuler, dans une toute nouvelle perspective, de nouvelles questions sur la façon d'améliorer l'accès à la justice pour les Ontariens et les Ontariennes.

Caractéristiques démographiques de la population de l'Ontario

Quelles sont les principales caractéristiques de la population de l'Ontario, et comment s'appliquent-elles à la demande de services juridiques civils dans toute la province? Les cartes de la 1^{re} section illustrent la population totale, l'âge, le revenu, l'éducation, le statut d'immigrant, le statut racialisé, le statut d'Autochtone et la langue. En quantifiant la population de clients qui génère la demande de services juridiques civils dans chaque district, nous pouvons aider à prédire la nature de la demande. Par exemple, on peut s'attendre à ce que les districts qui ont de grandes populations de nouveaux immigrants génèrent une demande relativement élevée de services juridiques civils en droit de l'immigration.

Où pratiquent les avocats et les parajuristes en Ontario?

La 2^e section du rapport s'intéresse aux avocats et aux parajuristes. Où pratiquent les avocats et les parajuristes en Ontario? Dans quelles langues et dans quels domaines du droit civil? Pour les avocats, notre rapport ne porte que sur le litige civil, le droit de l'emploi, le droit de la famille et le droit de l'immigration. Pour

les parajuristes, nous nous intéressons aux affaires liées à l'indemnisation des accidentés du travail, aux petites créances, aux affaires liées aux demandes d'aide sociale, aux droits de la personne, aux affaires de location immobilière et aux impôts fonciers. Après avoir identifié dans la 1^{re} section les districts comportant de grandes proportions de nouveaux immigrants, nous pouvons maintenant passer à la 2^e section pour observer le nombre d'avocats qui exercent en droit de l'immigration dans ces districts. Nous pouvons commencer à dresser un portrait du marché des services juridiques civils, district par district, et par domaine de droit. Nous anticipons un nombre moins élevé de problèmes d'accès à la justice, par exemple, dans un district comptant une petite proportion de nouveaux immigrants même si ce district se trouve dans le plus bas quintile d'avocats exerçant le droit de l'immigration. Par contre, les clients qui cherchent de l'aide juridique dans un district qui a un plus grand quintile de clients francophones avec un nombre peu élevé d'avocats et de parajuristes offrant des services en français auront plus un plus grand défi à relever.

Profil d'âge des avocats et des parajuristes et années de pratique

Nous observons l'âge médian des avocats et des parajuristes dans chaque district, ainsi que le pourcentage des avocats admis au barreau depuis 2006. Ces données aident à reconnaître les districts où il y a plus de risques de ne pas avoir accès à la justice à cause du vieillissement des avocats. Certains de ces districts qui comptent le nombre le plus élevé d'avocats plus vieux font partie des districts au quintile le plus élevé d'avocats récemment admis. Les risques entraînés par le vieillissement des avocats sont vraisemblablement moins élevés dans ces districts comparativement aux districts qui ont un quintile d'âge élevé et un quintile peu élevé d'avocats admis au barreau depuis 2006. En combinant les données sur l'âge et la durée de la pratique aux données concernant les endroits où pratiquent les avocats et les parajuristes ayant une spécialité, on obtient un autre portrait : où les avocats nouvellement admis ou les nouveaux parajuristes se concentrant sur le droit de l'immigration ou de l'emploi choisissent-ils d'ouvrir leur pratique? Est-il raisonnable de présumer que les mouvements démographiques de la population générale influencent l'endroit que le nouvel avocat ou parajuriste choisit, une idée appelée « justice territoriale » qui a fait l'objet d'études au Royaume-Uni? Une description de cette recherche d'Angleterre et du Pays de Galles se trouve dans l'annexe A.

Aide juridique Ontario

Aide juridique Ontario joue un rôle majeur dans l'accès à la justice en fournissant des services juridiques aux clients dont les moyens sont limités. Il existe plusieurs méthodes de livraison, y compris les cliniques juridiques, les bureaux de services d'aide juridique, le programme de certificats, les avocats de service et le financement de sociétés autochtones de services juridiques.

La 2^e section comprend des cartes qui illustrent la manière dont le financement des programmes de certificats d'Aide juridique Ontario est alloué dans la province, où les avocats acceptant les certificats d'aide juridique et ceux qui fournissent des services juridiques se situent, et la répartition des certificats d'aide juridique Ontario pour les domaines du droit civil. Des données additionnelles portent sur les cliniques juridiques subventionnées, les avocats commis d'office travaillant sur des affaires de droit familial et criminel et le travail bénévole des avocats du secteur privé.

Conclusions de recherches de l'extérieur du Canada

Les chercheurs du Royaume-Uni ont, plus que tout autre ressort, quantifié la répartition spatiale des fournisseurs de services juridiques et les dimensions géographiques des entraves à l'accès à la justice. Leurs données, cependant, datent de plus de 20 ans. Des travaux plus récents ont été faits en Alberta. L'annexe A contient une brève analyse documentaire de ces deux ensembles de conclusions de recherche, et décrit comment les comparer de façon utile à la géographie des services juridiques civils en Ontario.

Les surprises

Ce projet nous offre de nombreuses occasions de travailler seuls et avec d'autres pour améliorer l'accès à la justice des Ontariens et des Ontariennes et pour améliorer leur compréhension et leur perception de l'accès à la justice. Les conclusions suivantes offrent des résultats surprenants.

Nous avons recueilli des données sur la question dans la *Déclaration annuelle des avocats* à l'égard du nombre d'avocats qui fournissent des services juridiques *pro bono* et du nombre d'heures *pro bono* qu'ils déclarent. Le résultat est très positif et surprenant. Il nous amène à poser d'autres questions. Est-ce que les avocats comprennent de la même façon ce que constituent des services juridiques *pro bono*? Qu'est-ce que nous, les partenaires du projet, devons savoir sur les avocats et le *pro bono*? Quelle information concernant les services juridiques *pro*

bono profitera le plus au public? En particulier, qui n'est pas admissible à l'aide juridique? Comment pouvons-nous utiliser l'information recueillie pour engager davantage la profession et promouvoir la participation *pro bono*?

Si l'on examine les pratiques des parajuristes de l'Ontario, on observe un pourcentage très bas de parajuristes qui déclarent offrir des services relativement aux droits de la personne et aux impôts fonciers. Hors des divisions de la RGT, de Middlesex et d'Algoma, aucun parajuriste n'a déclaré avoir offert des services relativement aux droits de la personne. Dans les divisions du nord de Grey et Simcoe, aucun parajuriste n'a déclaré avoir offert des services relativement aux impôts fonciers. Cette information suggère de nombreuses possibilités et soulève de nombreuses questions. Pourquoi la majorité des parajuristes ne poursuit-elle pas ce domaine de pratique? Les facteurs du marché sont-ils en jeu? Serait-ce une question d'éducation et de formation?

L'analyse des résultats concernant les lieux et les domaines de pratique des avocats nous impressionne pour des raisons à la fois positives et éventuellement négatives. La moyenne d'âge des avocats dans les villes est beaucoup plus basse que dans certaines divisions moins urbaines en Ontario. Comment cet écart d'âge influera-t-il sur l'accès aux services juridiques au cours des cinq prochaines années? Cette information aura-t-elle un effet sur les décisions que les étudiants en droit et les nouveaux avocats pourraient envisager de prendre pour leur carrière? Cette information pourrait-elle influencer les décisions visant l'utilisation de la technologie pour améliorer l'accès aux services juridiques? Existe-t-il des facteurs localisés expliquant les variations dans le marché des services juridiques, du point de vue à la fois de l'offre et de la demande?

Et maintenant – que peut-on faire avec les données et les résultats de ce projet?

À l'écoute de l'Ontario et *La Géographie des services juridiques civils en Ontario* fournissent aux trois partenaires de projet et à d'autres membres de la communauté juridique un canevas pour travailler ensemble à reconnaître et à élaborer des solutions novatrices afin de continuer à améliorer l'accès à la justice pour les résidents de l'Ontario à faible et moyen revenu. Il faut trouver un éventail de solutions : différentes personnes ont besoin de différents types d'aide selon leur situation. Une personne plus vulnérable peut avoir besoin de l'aide d'un avocat ou d'un parajuriste alors qu'une autre peut n'avoir besoin que d'information claire et adéquate.

Nous reconnaissons qu'on ne peut pas appliquer toutes les conclusions de ce travail à toutes les situations ni à tous les projets. Il faudrait d'autres recherches pour obtenir un portrait définitif de l'uniformité de l'accès à la justice pour les clients ayant des besoins juridiques civils dans toute la province. Cependant, les deux rapports de ce projet fournissent une information précieuse et nouvelle qui peut aider le public et la communauté juridique à comprendre les complexités des besoins juridiques civils chez les Ontariens et les possibilités d'améliorer la prestation actuelle et future de services juridiques.